

Compte-rendu de la réunion du conseil d'école du RPI 79

Le vendredi 8 novembre 2019 s'est tenue à l'école de Verchocq la réunion du conseil d'école.

Présents :

- Madame la déléguée départementale de l'Education nationale école d'Herly : Mme Desacy Roselyne
- Monsieur le Maire de Verchocq : Mr Nempont Josse
- Monsieur le Maire de Rumilly : Mr Talleux Jean-Marie
- Monsieur Huguet Patrick, Adjoint au maire de Verchocq
- Madame Théry Sandra, déléguée des parents d'élèves
- Madame Laloy Marie, déléguée des parents d'élèves
- Madame Huyghe Annabelle, déléguée des parents d'élèves
- Madame Monsigny Vanessa, déléguée des parents d'élèves
- Madame Valcke Audrey, déléguée suppléante des parents d'élèves
- Madame Lavogez Mary, déléguée suppléante des parents d'élèves
- Monsieur Wibail Sylvain, enseignant
- Madame Cléton Sylvie, enseignante
- Madame Lavogez Catherine, enseignante
- Madame Adams Sophie, enseignante
- Madame Lefebvre, enseignante et directrice
- Madame Lemaire Amélie, enseignante

Excusés :

- Mme Blin Estelle, Inspectrice de l'Education Nationale circonscription d'Hesdin
- Monsieur le Maire d'Avesnes : Mr Randoux Guy
- Madame la déléguée départementale de l'Education nationale école de Rollez-Verchocq : Mme Lion Monique
- Monsieur le délégué départemental de l'Education nationale école de Rumilly : Mr Delplanque Gérard
- Monsieur Leparrée Antoine, délégué des parents d'élèves

ORDRE DU JOUR

1. Installation du conseil d'école, résultats des élections représentants parents d'élèves
2. Modalités d'organisation des élections des représentants des parents d'élèves
3. Règlement intérieur, modifications, les annexes (charte de la laïcité, charte des usages d'internet et charte du remplaçant)
4. Exercices de sécurité : incendie et PPMS (risques majeurs et attentat intrusion)
5. Rentrée 2019 : effectifs et répartition
6. Evaluations nationales CP et CE1
7. Prise en charge des élèves en difficulté
8. Projets et vie de l'école
9. Bilan financier
10. Activités au profit des coopératives (manifestations, fête, calendriers, photos)
11. Noël des élèves
12. Questions diverses

Secrétaire de séance : Marie Laloy

La séance s'ouvre par l'approbation du compte rendu du conseil d'école du 25 juin 2019.

1. Installation du Conseil, résultats des élections

La présidente présente les différents membres du Conseil et précise le déroulement des élections :

Les élections ont eu lieu le 11/10/2019.

137 électeurs inscrits, 62 votants, 56 suffrages exprimés. (45,26 % de participation, en baisse de 2 % par rapport à l'année dernière ; 9% /à l'année 2017/2018)

Titulaires :

THERY **Sandra**
LALOY **Marie**
LEPARREE **Antoine**
HUYGHE **Annabelle**
MONSIGNY **Vanessa**

Suppléants :

VALCKE **Audrey**
LAVOGEZ **Mary**
MONTAVON **Méline**

Fonctionnement et attributions du Conseil d'École

La présidente du Conseil d'École (directrice de l'École) rappelle les modalités de fonctionnement et les attributions du Conseil d'École notamment :

- voter le règlement intérieur de l'École,
- rendre un avis et présenter toutes suggestions sur le fonctionnement de l'École (actions pédagogiques, projet d'École, utilisation des moyens alloués, conditions d'intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration, hygiène et sécurité des locaux, utilisation des locaux hors temps scolaire ...)
- L'Organisation: Une réunion du conseil d'école par trimestre (invitations adressées au minimum 8 jours avant la date de réunion). Possibilité d'ajouter des points à l'ordre du jour (au minimum 48 h avant réunion).

Prochains conseils d'école : Vendredi 20 mars 2020 ; Vendredi 5 juin 2020

2. Modalités d'organisation des élections des représentants des parents d'élèves

Depuis la rentrée 2019, il est possible de ne voter que par correspondance pour l'élection des représentants des parents d'élèves. Le bureau de vote mobilise une personne (cette année c'était Mme Lefebvre car c'était son jour de décharge sinon il faut trouver quelqu'un) pour peu de parents qui se déplacent (exemple, cette année 2 parents seulement). La suppression du bureau de vote doit être décidée en conseil d'école.

Vote :

« Pour que l'élection ait lieu uniquement par correspondance à partir de la rentrée 2020 »

Nombre de voix pour : 16

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

A compter de la rentrée 2020, l'élection des représentants des parents d'élèves du RPI 79 aura lieu uniquement par correspondance.

3. Règlement intérieur, modifications, les annexes (la charte de la laïcité, charte des usages d'internet et charte du remplaçant

Le règlement intérieur de l'école rappelle les principes fondamentaux du service public de l'éducation et en précise les modalités d'application dans l'école. Par exemple, il détermine les modalités d'application de l'obligation d'assiduité.

Modification au règlement intérieur cette année :

1^{er} point : Paragraphe sur le **périscolaire** (cantine, garderie)

Restauration scolaire, garderie:

La restauration scolaire et la garderie sont un temps du périscolaire géré par la communauté de communes du Haut-pays du Montreuillois. Les enfants inscrits à la cantine et à la garderie sont sous la responsabilité du personnel intercommunal.

- La garderie payante est mise en place le matin à partir de **7h30 à 8h30** à l'école d'Herly et le soir de **17h30 à 18h30** à l'école de Rumilly.
- Pour la restauration scolaire, les élèves sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis au réfectoire de la salle des fêtes de **Verchocq**.

Pour avoir accès à ces différents services, les parents devront avoir complété une fiche de renseignements et avoir adhéré aux règlements communiqués par la communauté de communes du Haut-pays du Montreuillois (en annexe au présent règlement).

Les tickets de cantine et de garderie sont en vente à la mairie de Verchocq (**mercredi de 11h00 à 12h00 et le vendredi de 17h00 à 18h30**).

Renseignements auprès de Mme Bourguignon au : 03.21.86.54.90 ou à l'adresse mail : communedeverchocq@orange.fr.

2^{ème} point : Il concerne l'instruction obligatoire à 3 ans.

Paragraphe : **Assiduité**

~~L'école est obligatoire.~~ Remplacé par : *L'instruction est obligatoire à partir de trois ans.*

Après « devenir élève », avec l'accord de l'équipe éducative, il est possible par un dispositif transitoire et progressif, d'aménager le temps de présence à l'école pour un enfant scolarisé en petite section.

Ça ne concerne pas les TPS.

En annexe au règlement :

- La charte de la laïcité, la charte d'usage de l'internet à l'école et la charte d'information des parents sur le remplacement à l'école sont déjà annexées au présent règlement.

On y ajoute cette année, Les règlements intérieurs de la cantine scolaire et des garderies scolaires du Haut-pays du Montreuillois (déjà distribués aux familles en début d'année).

Les parents n'ont pas tous rendus l'accusé de réception.

Pour information, le règlement modifié après accord du conseil d'école est déposé sur le site de l'école : <http://ecoledeverchocq.etab.ac-lille.fr/> et sera distribué à chaque famille. Un récépissé de prise de connaissance devra être signé et rendu aux enseignants.

Rappel : 1 point important au règlement que beaucoup de parents ne respectent pas.

- **les parents doivent prévenir l'école de l'absence de leur enfant dès la première ½ journée même en maternelle.** (*Tout élève inscrit en maternelle est astreint à une fréquentation régulière.*) *Toute absence doit être justifiée, tout manquement peut entraîner un signalement pour absentéisme.*

4. Exercices de sécurité : incendie et PPMS (risques majeurs et attentat intrusion)

Incendie :

Le 1^{er} exercice incendie a eu lieu le 24 septembre 2019.

Toujours pas d'alarme efficace, pas de détecteur dans les écoles.

Manque de clés : cadenas à Rumilly

PPMS :

Rappel : La "vigilance renforcée" continue de s'appliquer dans toutes les écoles du territoire. C'est pour ça que devant l'enceinte de l'école, Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect et de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

L'école doit être fermée et il faut pouvoir vérifier systématiquement l'identité des personnes étrangères à l'école.

Difficultés à laisser les écoles fermées, pas de personnel pour ouvrir

Chaque école doit vérifier l'efficacité de son plan particulier de mise en sûreté (PPMS) ainsi que des mesures spécifiques à prendre en cas d'intrusion.

- 3 exercices de sécurité seront organisés dans l'année dont 2 exercices attentat/intrusion. Le 1^{er} exercice « attentat/intrusion » a eu lieu le **17/10/2018**, le scénario choisi est : intrusion par l'entrée de l'école, il faut se cacher. Les bilans ont été réalisés. Il est toujours difficile de mettre en place ces exercices car il n'y a aucune possibilité de s'échapper dans nos écoles.

Mme Lefebvre a contacté à plusieurs reprises le gendarme référent prévention et sûreté afin qu'il nous aide à rédiger les PPMS attentat intrusion. Toujours pas de réponse à ce jour.

Les dates des autres exercices sécurité sont:

- PPMS risques majeurs : **10/03/20**.
- 2^{ème} exercice « attentat/intrusion » : **07/05/2020**
- 2^{ème} exercice incendie : **06/04/2020**

Il serait intéressant d'avoir des observateurs lors de ces exercices pour aider les enseignants à améliorer leur dispositif.

Attention les documents demandés au conseil d'école du 19 juin 2018 n'ont toujours pas été fournis par les mairies. Ils sont obligatoires. La liste a été donnée lors de ce CE .

5. Rentrée 2019 : effectifs et répartition **Organisation pédagogique**

Effectifs du R.P.I

- A Rollez : **39 élèves** : 3 TPS – 12 PS – 15 MS – 9 GS
1 élève de toute petite section en admissibilité rentrera peut-être en janvier.
- 64 élèves en élémentaire : 13 CP – 12 CE1 – 12 CE2 – 12 CM1 – 15 CM2

Total : **103** élèves à ce jour.

Répartition dans les classes :

Enseignant	Ecole	Classe
Mme CLETON Sylvie	Rollez	3 TPS – 12 PS 15 élèves 1 rentrée prévue en janvier
Mme LAVOGEZ Catherine	Rollez	15 MS – 9 GS 24 élèves
Mme LEFEBVRE Catherine	Verchocq	13 CP – 8 CE1 21 élèves
M. WIBAIL Sylvain	Herly	4 CE1-10 CE2- 6 CM1 20 élèves
Mme ADAMS Sophie	Rumilly	6 CM1-15 CM2 21 élèves

Répartition des élèves par commune

commune	Avesnes	Herly	Rumilly	Verchocq	Autres communes *
Nombre d'élèves/ commune	2	26	22 *+1	50 *+2	3 (+1 verchocq ; +1 rumilly+ 1 rollez)

*Les élèves des autres communes sont pris en compte par les mairies de l'école où ils sont scolarisés pour la subvention de Noël.

Prévision d'effectifs pour la rentrée 2019 :

44 élèves en maternelle et 57 en élémentaire : 101 élèves

6. Evaluations nationales CP et CE1

La passation a eu lieu du 16 au 27 septembre.

Séquences plus courtes cette année

Il fallait faire passer 5 séquences (3 en français et 2 en maths) en CP et en CE1.

Les enseignants ont dû reporter les réponses des élèves et ont reçu en retour des repères concernant les connaissances et compétences à renforcer dans deux domaines, le français et les mathématiques.

Les fiches individuelles communiquées aux familles.

A la suite de ces évaluations :

Pour les CP :

- en Français : **2 enfants** de CP ont des besoins identifiés, 5 élèves ont une fragilité en Français. Le point à améliorer est la reconnaissance des lettres
- en Maths : **4 enfants** de CP ont des besoins identifiés. 10 élèves ont une fragilité repérée. Les points à améliorer sont la résolution de problèmes et le placement d'un nombre sur une ligne numérique

Pour les CE1:

- en Français : aucun élève n'est en grande difficulté, 4 élèves ont quelques fragilités identifiées. Le point à améliorer pour notre école est la compréhension en lecture.
- En Maths : **3 enfants** ont des besoins identifiés, 5 élèves ont une fragilité repérée. Le point à améliorer pour l'école est aussi la résolution de problèmes.

7. Prise en charge des élèves en difficulté

Aide aux enfants en difficulté (RASED, PPRE, AVS, APC.....)

Les différentes aides aux élèves en difficultés sont :

- **La différenciation** en classe
- **Les demandes d'intervention du RASED** pour 4 élèves.
- **Les projets personnalisés** (PAI, PPS, PAI, PPRE, équipe éducative....)

Dans notre école :

4 élèves bénéficient d'un **projet personnalisé de scolarisation, PPS** (élèves reconnus par la MDPH et qui peuvent bénéficier d'une compensation : soit Aesh (**accompagnement des élèves en situation de handicap**), matériel adapté, aménagement pédagogique, etc...), 1 demande est en cours actuellement. **2 Aesh** accompagnent ces 4 enfants. (24h à Herly, 12 h à Rollez et 12 h à Rumilly),

Depuis la rentrée 2019, des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (**Pial**) ont été déployés dans le Pas de Calais, ce sont une nouvelle forme d'organisation du personnel d'aide humaine. Ils favorisent la coordination des ressources (les aides humaines, pédagogiques, éducatives et, à terme, thérapeutiques) au plus près des élèves en situation de handicap pour une meilleure prise en compte de leurs besoins. Notre école est rattachée au PIAL du collège d'Hucqueliers.

2 élèves ont des besoins spécifiques. Un **PAI (projet d'accueil individualisé)** a été mis en place pour chacun d'eux. C'est un document écrit qui répertorie, pour ces élèves, les traitements et/ou les régimes médicaux. Il peut aussi comporter un protocole d'urgence qui est joint dans son intégralité au PAI.

Les APC (activités pédagogiques complémentaires) : A la demande de l'IA DASEN, elles seront encore consacrées spécifiquement cette année à la maîtrise du langage et de la lecture. Selon l'école, les enfants qui en auront besoin seront convoqués le matin avant la classe ou le soir après la classe. Les parents des élèves concernés par ce projet sont informés par courrier et doivent donner leur accord.

8. Projets et vie d'école

Comme l'an dernier, toutes les classes de l'école participeront encore cette année au projet « les mots z'arts voyagent », défi artistique à réaliser par les élèves, le thème de cette année n'est pas encore connu. Une exposition des œuvres est prévue au dernier trimestre à la médiathèque de Verchocq.

Toute l'école s'est inscrite aussi à la fête du court métrage.

Ecole de Rollez

- La grande lessive en mars
- La semaine de la marche et du vélo en mai.
- 4 petits déjeuners ont été proposés aux enfants à l'occasion de la semaine du goût

Ecole de Rumilly et Ecole d'Herly

- Spectacle des JMF le 16 ou 17 mars 2020 « sérénade pour pianiste inachevé »
- Mathador
- Sortie EDEN 62 prévue dans l'année, peut-être à Clairmarais, ouverture de nouvelles sessions prévues prochainement.
- Apprendre les dangers d'internet avec la gendarmerie dans la classe de Mme Adams
- APER (Attestation de Première Education à la Route) passage du permis piétons par la gendarmerie
- Mme Adams hésite encore à s'inscrire au concours de scrabble

Ecole de Verchocq

- Fréquentation encore cette année, de **la médiathèque de Verchocq** par les CP/CE1. 2X/mois. Mme Lefebvre remercie Mme Laloy pour sa disponibilité le lundi après-midi pour les élèves de CP/CE, elle a pris la succession de Mauricette qui a décidé d'arrêter cette année.
- Projet CLEA avec un artiste en résidence à Montreuil, réunion d'information en novembre.
- La semaine de la marche et du vélo en mai.

Le RPI souhaiterait une intervention des pompiers ou de la croix rouge en APS (apprendre à porter secours) pour apprendre les premiers gestes de secours. Mme Monsigny, parent élu va se renseigner auprès de connaissances pompiers pour voir s'il y a une possibilité d'intervention.

Le cycle 2 et cycle 3 sont inscrits comme l'an dernier au projet « Carfoot » qui aura lieu le 10 juin 2020 sur le terrain d'Herly. Les élèves bénéficieront d'une séance ponctuelle sur une demi-journée ayant pour objectif de sensibiliser les élèves et les enseignants à la pratique du Football.

Mr Peron étant absent, il faudra lui demander de pouvoir disposer du stade d'Herly à cette date.

Le site de l'école peut être consulté, il est enrichi régulièrement d'informations, de photos et de textes sur les différentes activités des classes.

9. Bilan financier, activités au profit des coopératives (fêtes, calendriers, photos)

Présentation des comptes des coopératives scolaires

Herly : 634,17 € Rumilly : 413,03 € Rollez : 1279,53 € Verchocq : 825,39 €

Activités au profit des coopératives :

- **Calendriers 2020** : Cette année le conseil des maîtres a décidé de mettre en vente des calendriers 2020 personnalisés par chaque élève.

Afin de commander la quantité la plus juste, nous avons demandé aux parents de réserver le nombre de calendriers qu'ils souhaitaient acheter. Le calendrier sera vendu au prix de 4 euros.

- **Projet de ventes de gobelets** avec un logo de l'école au marché de Noël
- **Les grilles pour les chocolats** en avril (Mr Wibail)
- **Photos de classe** : prise de vue le vendredi 6 mars 2020, vente en avril ou mai.

Actions envisagées par les parents

- Marché de Noël le **dimanche 15 décembre** à la salle des fêtes de Rumilly
Documents distribués aux parents pour sollicitation de don ou fabrication d'objets, objets réalisés aussi par les élèves avec les enseignants.
- Fête et kermesse de fin d'année : **samedi 27 juin**
Cette année, la salle des fêtes de Verchocq sera réservée pour le spectacle des enfants. Les parents s'occuperont du repas et de la kermesse qui auront lieu sur le parking de la salle des fêtes. Une répétition sera organisée le vendredi 26 juin au matin dans la salle des fêtes.
- vente de viennoiseries envisagée un weekend peut être le 14 février.

10. Noël des élèves

Une sortie cinéma est prévue courant décembre. Soit comme les années précédentes à Fruges ou si c'est possible au cinéma de Berck.

Le goûter sera organisé dans chaque classe le **vendredi 20 décembre**.

Le conseil remercie Mr Huguet qui offre le lait.

Comme tous les ans, la participation des municipalités est de **8€/ enfant**.

Mme Lefebvre va faire parvenir par mail le nombre d'élèves pour chaque commune. Les municipalités pourront ainsi faire le nécessaire pour que cette subvention soit versée rapidement. Ceci pour de ne pas gêner le fonctionnement de la coopérative de l'école de Verchocq.

11. Questions diverses

Travaux prévus à l'école de Verchocq pendant les grandes vacances ont été reportés aux vacances de Noël : 2^{ème} porte de sortie dans la classe et double vitrage dans la 2^{ème} salle.

Information de dernière minute : L'observatoire de l'école maternelle se rendra dans notre école entre le 6 janvier 2020 et 30 mars 2020.

L'objectif de cet observatoire est d'analyser les conditions de première scolarisation en milieu rural. Une commission composée de différents membres de l'éducation nationale et du secteur de la petite enfance se rendra dans l'école ½ journée ou une journée complète afin d'observer la classe de PS, les locaux, les aménagements, les espaces. Ils rencontreront l'enseignante de PS, l'enseignante de l'autre classe, les parents d'élèves (élus ou pas) selon un

protocole. A la suite de cette observation, une restitution des éléments observés sera réalisée et des pistes de réflexion proposées.

Séance levée à 19h45, le pot de l'amitié est offert par Josse Nempont

Prochain conseil d'école : **Vendredi 20 mars**

Rédactrice : Catherine Lefebvre

Secrétaire :